

POINT DE VUE D'AGORA CORBESIENNE

Les travaux de construction du pylône de 30m de haut (environ 10 étages) ont débuté sur les hauteurs de notre village.

Nous sommes très surpris et désolés que la mairie de Corbès n'ait pas suivi les indications portées sur le dossier qu'elle a reçu de la Sté Phoenix en février dernier.

En effet, les Maires ont un rôle clé en matière d'urbanisme et d'information du public :

"1 mois avant la demande d'autorisation d'urbanisme ou de la déclaration préalable, le Maire reçoit un dossier d'information concernant le projet de nouvelle antenne-relais ou de modification substantielle d'antenne existante ; il peut demander une simulation d'exposition aux champs électromagnétiques générée par l'installation.

Ces informations sont mises à la disposition des habitants et leur donnent la possibilité de formuler leurs observations ;
s'il le juge utile, le maire peut solliciter le Préfet pour réunir une instance de concertation locale ;
Enfin, il vérifie le respect des dispositions du Code de l'Urbanisme pour donner ou non l'autorisation d'implantation ."

Par ailleurs nous avons trouvé que les photos mises sur le dossier de la Sté Phoenix ne correspondent pas à l'impact visuel pour la majorité des habitants de Corbès et des villages alentours.

C'est pourquoi, nous ajoutons les photos prises à partir du Mas de la Salle et de la mairie de Corbès indiquant l'emplacement futur de cet « ouvrage ».

Le collectif